

Dix bonnes raisons de s'opposer à une interdiction de rouler le dimanche ordonnée par l'Etat

## Non à l'initiative des dimanches

Les infrastructures de transport du trafic motorisé sont indispensables à la mobilité des femmes et des hommes: ils sont essentiels à l'entretien des contacts humains, à l'exercice des activités lucratives, à la prospérité collective et à la fréquentation de manifestations culturelles, religieuses, sportives et sociales. Conclusion: les routes doivent rester ouvertes au trafic également le dimanche.

### 1. L'initiative des dimanches est inutile

La Confédération, les cantons et les communes ont aujourd'hui déjà la possibilité d'imposer des interdictions de circuler temporaires et/ou locales pour les véhicules à moteur le dimanche. Citons à titre d'exemple les manifestations «slow up» organisées régulièrement dans les régions des lacs de Morat et de Constance sur une base entièrement privée. Il n'est donc pas nécessaire de modifier la Constitution fédérale pour interdire la circulation motorisée le dimanche.

### 2. L'initiative des dimanches n'est pas applicable

Une interdiction générale de circuler le dimanche pose des problèmes d'application quasi insolubles à la Suisse en général, aux 15 cantons frontaliers en particulier. Elle viole des obligations de droit international public, soit en particulier l'accord Suisse-UE sur les transports terrestres. Cela fait longtemps que la Suisse n'est plus un îlot en matière de transports, mais qu'elle est bien un pays de transit classique. L'application d'une interdiction de circuler le dimanche exigerait un vaste appareil de contrôle et imposerait des frais énormes aux cantons et aux communes qui en seraient chargés.

### 3. L'initiative des dimanches est nocive

Un diktat national bloquant les véhicules à moteur 16 dimanches durant quatre ans entraînerait pour la branche touristique une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 800 millions de francs par an. Ce manque-à-gagner toucherait tout particulièrement les organisateurs de loisirs sportifs et culturels (musées, open-air, manifestations sportives, remontées mécaniques, chemins de fer de montagne, foires artisanales, etc.) ainsi que les entreprises de cars et les services axés sur les automobilistes (stations-service, shops et restaurants des stations d'essence, parcs d'attractions, hôtels, restaurants, etc.).

### 4. L'initiative des dimanches est indifférenciée

La structure des transports en Suisse est de type fédéraliste. La souveraineté dans le domaine des routes appartient en principe aux cantons. Au sein de ces derniers, les communes assument une bonne part de l'organisation des transports. Des interdictions de circuler le dimanche imposées par l'Etat ne tiennent aucun compte de cette conception différenciée des transports. On peut en dire autant de la tentative complètement ratée d'imposer une limitation à 30 km/h dans toutes les localités suisses. Il s'agit-là d'interventions inutiles dans un système fédéraliste qui fonctionne fort bien.

## **5. L'initiative des dimanches est disproportionnée**

Les interdictions de circuler prononcées durant la Deuxième guerre mondiale (1939-45), la crise de Suez (1956) et la crise pétrolière (1973) reposaient sur le droit d'urgence. Il s'agissait de réagir contre un risque de pénurie. Aujourd'hui, cependant, alors que la vie économique, sociale et culturelle prospère, pareilles interdictions sont à rebours du bon sens politique. Il n'y a actuellement aucune pénurie pouvant justifier de telles mesures d'urgence.

## **6. L'initiative des dimanches est discriminatoire**

Pour les habitants des régions périphériques du pays, des interdictions de circuler le dimanche ordonnées par l'Etat ne sont pas une attraction, mais constituent bien une discrimination. Une grande partie des habitants des régions éloignées des grands centres, notamment dans les montagnes où il existe de nombreux hameaux isolés, a absolument besoin d'un moyen de transport privé. Ces personnes seraient fortement restreintes dans leur liberté de mouvement et, partant, encore plus isolées. Le clivage entre les agglomérations urbaines et les régions périphériques s'approfondirait. Cette évolution n'est certainement pas souhaitable sur le plan de la politique générale.

## **7. L'initiative des dimanches est rétrograde**

Cette initiative va à contre-sens du développement social actuel. On assiste aujourd'hui à des efforts de libéralisation dans tous les domaines: les dispositions sur la restauration et l'hôtellerie ainsi que sur les horaires d'ouverture des magasins sont assouplies; de nombreuses communes et villes autorisent l'ouverture des magasins le dimanche; le nombre d'autorisations spéciales de transporter des denrées périssables augmente. La tendance à la mobilité et les besoins croissants de mobilité sous toutes ses formes sont évidents au sein de la société. Interdire la circulation le dimanche, c'est retomber dans l'isolationnisme et obliger une fois de plus la Suisse de faire cavalier seul.

## **8. L'initiative des dimanches est dangereuse**

Les dimanches sans voiture tant vantés par les initiateurs donnent aux piétons et cyclistes un faux sentiment de sécurité. Malgré l'interdiction de circuler les dimanches, les autoroutes ainsi que les routes à l'extérieur et à l'intérieur des localités seront ouvertes ces jours-là à de nombreux véhicules disposant d'une autorisation spéciale et, d'une manière générale, aux transports publics. D'une part, les initiateurs demandent des exceptions dans l'intérêt public, d'autre part, ils veulent ouvrir toutes les routes (y compris les routes nationales) et places publiques au libre usage de la population, donc pour le jeu, le sport, la marche à pied, les cyclistes, pour des personnes individuelles comme pour des groupes. Il s'agit-là d'une contradiction qui peut avoir des conséquences fatales.

## **9. L'initiative des dimanches détruit la liberté**

Cette initiative restreint sans motif valable le libre choix du moyen de transport. Lorsque le citoyen n'a plus la liberté de choisir le moyen de transport qui lui convient le mieux, il est incontestablement soumis à une contrainte. Seize dimanches durant quatre ans, l'Etat déciderait à la place des citoyennes et des citoyens du moyen de transport qu'ils doivent utiliser ou, plutôt, qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser. Ceux-ci seraient donc contraints de recourir obligatoirement aux transports publics pour se déplacer. Voilà une situation proprement inacceptable dans une société libérale et pluraliste.

## **10. L'initiative des dimanches résulte d'une obstination insensée**

Le parlement fédéral n'a même pas réussi à se mettre d'accord sur un seul dimanche sans voiture par, en l'occurrence le jour du Jeûne fédéral, pour opposer un contreprojet indirect à l'initiative. Il faut aussi rappeler que durant les 25 ans écoulés plusieurs tentatives d'interdire le trafic individuel motorisé le dimanche ont été nettement rejetées par le peuple ou ont lamentablement échoué au parlement fédéral. C'est donc faire preuve d'une obstination totalement insensée que de faire voter encore une fois le peuple.